

Des PSG suivis à la trace... en Pays de la Loire

par François-Xavier Dubois¹⁾

Un PSG prévoit un certain nombre de coupes et travaux pour une période définie. Lorsqu'un retard de gestion est constaté, le CRPF des Pays de la Loire déclenche une nouvelle dynamique pour comprendre et accompagner les propriétaires.

1) Directeur du CRPF
Pays de la Loire.

Différentes enquêtes, régionales ou nationales, concluent toutes dans le sens de la reconnaissance de l'efficacité du dispositif « PSG », notamment pour l'augmentation de la récolte de bois en forêt privée. Les CRPF, forts de ce constat, s'engagent davantage dans le suivi des PSG, afin d'améliorer leur taux de réalisation des coupes et travaux prévus, couramment estimé autour de 70 %. Cet objectif recouvre en fait toute la question du développement forestier : rédiger et mettre en œuvre son Plan simple de gestion s'inscrit en effet dans un processus très large d'information et de formation des propriétaires forestiers.

Exemple en Pays de la Loire

En Pays de la Loire, le CRPF dispose de cinq techniciens (un et un seul, par département), responsable chacun d'un « secteur PSG ». Chaque secteur comprend entre 200 et 250 plans simples de gestion et il est prévu, à

court terme, une augmentation de 50 % de ce nombre. Ce sera le résultat cumulé de l'apparition des nouveaux PSG, devenus obligatoires du fait de la disparition du critère de seuil tenant, et d'une politique volontariste du CRPF, soutenue en cela par la Région, en faveur des PSG volontaires, pour la tranche des 10-25 hectares.

Les surfaces couvertes par tous ces PSG concernent environ la moitié des surfaces boisées régionales. Elles sont, de ce fait, connues du CRPF, d'autant mieux que certains techniciens sont présents de longue date sur les mêmes secteurs, où ils ont développé un réseau d'interlocuteurs parmi les propriétaires forestiers et les gestionnaires professionnels (experts forestiers, gestionnaires forestiers, professionnels indépendants ou des coopératives).

En 2010, dans l'effervescence qui a suivi le discours d'Urmatt²⁾, nous nous sommes donc posé la question du taux de réalisation des coupes et travaux programmés de nos PSG,



Regardez la vidéo d'un Plan simple de gestion volontaire et environnemental dans les Pays de la Loire.
<http://youtu.be/2dIKLnKlzJE>

2) Lors de la visite d'une scierie à Urmatt, en Alsace en mai 2009, le président de la République N. Sarkozy a dévoilé des mesures de relance de la filière bois.



© CNPF-CRPF Pays de la Loire

De l'intention...

...à l'action.



© CNPF-CRPF Pays de la Loire

en lançant une enquête exhaustive auprès des propriétaires forestiers. Les résultats ont été difficiles à interpréter et furent donc doublés d'une analyse plus précise à partir de 40 PSG par secteur (soit 200 en tout).

Un taux de réalisation de 70 % fut ainsi annoncé, suite à ces différentes approches : il exprime la fréquence des coupes réalisées dans les cinq ans suivant leur programmation, sans prise en compte ni des surfaces concernées, ni des types de produits exploités, ni de leur volume. Il faut donc considérer ce résultat comme un simple ordre de grandeur, confirmé par la suite dans le cadre d'études particulières. Nous pouvons évoquer deux d'entre elles, respectivement consacrées à la question du renouvellement des pins maritimes (Sarthe) et des chênes (Loire-Atlantique), ainsi qu'un bilan réalisé dans le cadre d'un Plan de développement de massif (Maine-et-Loire).

Dans ces trois cas, la saisie des prévisions de coupes des PSG dans notre base de données « Merlin »³⁾ a grandement facilité ces enquêtes, dont les résultats n'ont pas contredit ce fameux 70 % pour les deux premières, mais ont frisé les 100 % dans le périmètre du PDM. Ce satisfecit arrivait à point nommé pour contrebalancer certains constats faits par ailleurs de forêts où, malgré un PSG, « rien ne s'est fait depuis 20 ans! ».

Conclusion : 70 % c'est bien, mais cela reste améliorable. Voyons comment.

« La chasse aux retards de coupe de plus de cinq ans est ouverte »

C'est quasiment en ces termes que notre équipe technique fut mobilisée, dans l'objectif d'améliorer ce taux de réalisation des PSG. Une « arme » toute neuve fut établie pour l'oc-

casion : la fiche « Actions ». De quoi s'agit-il ? Tout simplement d'un fil conducteur à suivre pour passer du constat d'une coupe non réalisée à la mise en place d'une solution et à un résultat tangible. Diverses sources d'informations permettent le repérage des retards de gestion sylvicole, notamment les visites à mi-parcours (une vingtaine par technicien prévues en 2014), les demandes de conseils directs, les retours des experts ou les constats des DDT.

1^{re} étape : constater et comprendre la cause de non-réalisation,

2^e étape : imaginer une solution, la proposer et agir.

Voici quelques exemples concrets, issus d'une fiche « Actions » établie en 2013.

> 5 ha d'éclaircie de pin maritime non réalisée (prévue en 2007)

Cause : méconnaissance du marché

Solution proposée : intervention d'un gestionnaire pour vente groupée

Résultat : coupe vendue en décembre 2013.

> 4 ha d'éclaircie de pin maritime non réalisée (prévue en 2006)

Cause : absence de desserte

Solution proposée : dépôt d'une demande de subvention et intervention d'un expert

Résultat : route aménagée en 2013, coupe prévue en décembre 2013.

> 10 ha de coupe rase de pin maritime et taillis (prévue en 2007)

Cause : choix sylvicoles modifiés

Solution proposée : modification du PSG

Résultat : modification agréée en 2012 et coupes correspondantes réalisées.

Il est très intéressant de regarder de plus près les causes de ces coupes non réalisées. Cer-

3) Base de données cadastrales interne au CNPF, voir article p. 43 du dossier.

taines sont souvent liées à des événements familiaux, le CRPF n'y changera rien, quoique, au moment d'une succession, il puisse parfois être de bon conseil.

Les autres causes ne sont pas, la plupart du temps, des cas isolés, mais peuvent être regroupées en grandes catégories : manque de disponibilité, méconnaissance des marchés, des acteurs, des pratiques ou des techniques, remise en cause des choix sylvicoles antérieurs...

Chacune de ces familles de causes appellera une solution spécifique qui orientera soit vers un professionnel, soit sur une formule collective d'animation-formation proposée par le CRPF. C'est ainsi que naquirent les « Groupes de sylviculture appliquée » en Pays de la Loire.

À l'issue des trois premières années de fonctionnement, les fiches « actions » se sont également révélées utiles dans d'autres domaines. Pour l'attribution des plans de chasse, par exemple, elles permettent au technicien de CRPF de recenser objectivement les difficultés de mise en œuvre de certains PSG du fait d'une trop forte pression du grand gibier. Le résultat s'apprécie en termes d'attribution de bracelets, puis surtout au vue de la réussite de la régénération engagée sur la parcelle, ce qui incite à ne pas refermer trop tôt ces dossiers sensibles.

Conclusion

Ces différentes initiatives s'inscrivent totalement dans le mot d'ordre que le CRPF s'est fixé à lui-même : des **PSG plus simples, plus nombreux, mieux suivis**.

Le premier point est atteint, le second inéluctablement en marche, reste le troisième qui consacrera à lui seul la réussite des deux premiers. Reste à espérer que l'action des CRPF, complémentaire à celle des gestionnaires professionnels, puisse continuer à se développer, en dépit des perspectives d'évolution de leurs moyens qui ne vont pas dans le même sens, bien au contraire. ■

Résumé

En Pays de la Loire, l'enquête régionale du taux de réalisation des coupes et travaux est d'environ 70 %. Les techniciens de CRPF mettent en place un soutien aux propriétaires en cas de non-réalisation des coupes et travaux programmés dans le Plan simple de gestion, grâce à des fiches « Actions » ou des groupes de sylviculture.

Mots-clés : PSG, taux de réalisation, Pays de la Loire.

Le groupe de sylviculture appliquée

Le technicien du CRPF repère dans sa fiche « actions » quelques propriétaires de son secteur éprouvant les mêmes difficultés à réaliser la même intervention sylvicole, figurant dans leur PSG. Il leur propose donc de constituer un « groupe de sylviculture appliquée » pour accompagner la mise en œuvre de cette intervention par des visites chez chacun d'eux permettant des débats techniques, économiques et un échange d'expériences. Une fois les interventions réalisées, le groupe se dissout et ses membres sont encouragés à rejoindre d'autres structures de développement, comme les Cetef. Début 2014, plusieurs groupes ont été constitués sur ces principes, notamment autour de questions posées par le renouvellement des peuplements (douglas, pin maritime, chêne).



Reprenez le dossier du Forêt-entreprise n° 214, un dossier précieux et complet pour la rédaction d'un plan simple de gestion :

Du diagnostic à l'action,

Démarche d'aide à la décision du sylviculteur

Le gestionnaire forestier est régulièrement confronté à des prises de décision pour définir un itinéraire sylvicole d'un peuplement ou bien des orientations de gestion pour sa forêt entière, à l'occasion par exemple, de la révision de son plan simple de gestion.

Rédigé par Philippe Riou-Nivert et Jérôme Rosa du CNPF, ce dossier indispensable **structure la réflexion par une démarche en 3 étapes**.

De multiples facteurs sont listés, organisés, en insistant sur les incertitudes liées au long terme du cycle forestier dans un contexte nouveau de changement climatique.

La 1^{re} étape consiste à connaître par un diagnostic de la station, du peuplement et des facteurs socio-économiques.

La 2^e étape est celle de la décision, qui définit l'objectif de gestion.

La 3^e étape est la mise en œuvre de l'itinéraire sylvicole choisi.

Un bon diagnostic de la forêt et de ses atouts multiples facilite la prise de décision du sylviculteur.

Commande en ligne sur le site : www.foretpriveefrancaise.com